

## Renforcer les relations entre grands comptes et PME innovantes

Juin 2009

### 7,2 milliards d'euros pour les PME

Le Pacte PME est mis en œuvre par le Comité Richelieu, association française des PME innovantes, avec un réseau actif de 40 partenaires et 21 pôles de compétitivité et le soutien financier et opérationnel d'OSEO. Le montant total des achats des grands comptes participants s'est élevé en 2007 à 38 milliards d'euros, dont 18,9 % attribués à des PME soient 7,2 milliards d'euros.

### Mobilisation positive des grands comptes, dans une démarche d'intérêt partagé

Diminution du nombre de fournisseurs, attitude face au risque et au changement, difficulté pour identifier les entreprises et les interlocuteurs pertinents, tels sont, pour les grandes entreprises et les grandes organisations publiques, les principaux freins à l'innovation ouverte avec des PME. L'objectif du Pacte PME est de rééquilibrer les conditions de concurrence afin de permettre aux meilleures PME d'être prises en compte.

Cette initiative est basée sur la signature du Pacte PME, acte volontaire décidé, au plus haut niveau, par 53 grands comptes affirmant leur volonté de renforcer leurs relations avec les PME innovantes et de mettre en place des indicateurs de résultat. La signature du Pacte PME est tout d'abord un important signal d'ouverture adressé par les responsables de ces groupes à l'ensemble de leurs collaborateurs. Elle débouche aussi sur l'accès à des dispositifs de soutien permettant un gain de temps et d'argent dans les actions d'identification et de qualification de nouveaux fournisseurs innovants, puis de renforcement de ces entreprises une fois qu'elles sont devenues des partenaires stratégiques.

En s'engageant dans le Pacte PME, les grands comptes agissent dans leur propre intérêt, en renforçant leur compétitivité grâce à des entreprises qu'ils auraient sans cela ignorées, mais aussi dans l'intérêt du dynamisme de l'économie toute entière. Avec le Pacte PME, les leaders d'aujourd'hui permettent l'émergence de ceux de demain.

### Un dispositif en trois volets

- 1. Un observatoire** qui débouche, pour chacun des grands comptes signataires, sur :
  - des retours d'expérience de PME,
  - la publication dans un rapport annuel de l'évolution du poids des PME dans les achats.
- 2. Une place de marché** permettant de mettre en contact grands comptes et PME innovantes autour de thèmes précis, identifiés parmi les 160 sujets proposés, ou bien construits en fonction du besoin d'un grand compte :
  - chaque thème fourni par un grand compte donne lieu à l'identification de PME parmi les 7200 entreprises de la base du Pacte PME, auxquelles s'ajoutent les PME identifiées spécialement par les partenaires,
  - ces PME sont ensuite contactées individuellement afin de valider leur pertinence et de constituer le panel présenté au grand compte demandeur dans un délai de 6 à 12 semaines.

Une quarantaine d'opérations de ce type est organisée annuellement à la demande des grands comptes, débouchant sur plus de 300 nouveaux contrats. Depuis 2009, les PME ont également la possibilité d'adresser des propositions spontanées aux grands comptes.

3. **Des groupes de travail** permettent aux grands comptes et aux PME d'identifier des meilleures pratiques, qui sont ensuite promues auprès de l'ensemble des signataires. Les thèmes actuels sont les suivants :

- processus d'innovation ouverte,
- renforcement des PME partenaires clés,
- association des PME innovantes aux offres des grands fournisseurs.

### Un partenariat public privé

Les pouvoirs publics sont associés au Pacte PME, afin de contribuer à faire tomber les barrières qui limitent les relations entre PME innovantes et grands comptes :

- programme Passerelle (financement par OSEO d'une partie du coût de l'adaptation de l'offre d'une PME aux besoins d'un grand compte, 16 projets déjà financés, aide moyenne 200 k€),
- allègement du code des marchés publics pour faciliter les achats aux PME innovantes (article 26 de la Loi de Modernisation de l'Economie),
- soutien de l'INSEE pour l'établissement des indicateurs PME par les grands comptes.

### Pacte PME International

La France représente moins de 5 % du marché mondial. Depuis mars 2009, le dispositif a donc été étendu aux branches internationales des grands comptes. 26 d'entre eux se sont engagés à renforcer l'internationalisation des PME françaises, en particulier de celles avec lesquelles ils sont déjà en relation en France. Cette nouvelle démarche s'inscrit dans le prolongement naturel du Pacte PME, les références gagnées en France permettant d'accéder ensuite au marché mondial.

Nicolas Sarkozy, Président de la République (mai 2008) :

*Le Pacte PME est un programme clé pour l'économie française (...)  
c'est ainsi que nous renforcerons l'offre française sur tous les marchés,  
c'est ainsi que nous dynamiserons la croissance de notre économie.*

### Documents téléchargeables

[Rapport 2006](#)

[Rapport 2007](#)

[Success stories](#)

[Préface du Président de la République](#)